

DELIBERATION : 2020-06-26

OBJET : Adoption de la convention d'Objectifs et de Moyens à conclure avec l'Office de Tourisme Intercommunal « Verdon Tourisme »

L'an deux mil vingt et le quinze décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel

Angles :

Annot :
FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :
GARNIER Brice

Blieux :

Braux :
Castellane :
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :
BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougon :
AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
GERIN JEAN François

Saint Benoît:
LAUGIER Maurice

Saint Jacques
CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :
BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye:

Val de Chavagne:

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme RALL Evelyne ayant donné pouvoir à Mme CHAILLAN Alix ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE GIRIEUD Magali ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme ONCINA Anabel ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MARANGES Philippe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; M. COULLET Alain ; Mme ISNARD Madeleine ; M. ROUSTAN Claude.

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Adoption de la convention d'Objectifs et de Moyens à conclure avec l'Office de Tourisme Intercommunal « Verdon Tourisme »

Exposé

Compétente en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a approuvé l'institution d'un Office de Tourisme intercommunal associatif dénommé « Verdon Tourisme », par délibération en date du 23 janvier 2017.

Par délibération n°2019-08-26 en date du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé une convention d'objectifs et de moyens annuelle conclue avec l'Office de Tourisme intercommunal, ayant pour objectif principal, outre la gestion de la saison touristique 2020, la mise en place à terme d'une nouvelle organisation.

Il avait en effet été proposé en 2020 de formaliser une année de transition pour réinterroger la structuration de la compétence tourisme sur l'intercommunalité. Le contexte de la crise sanitaire conjugué au report des échéances électorales n'ont cependant pas permis de nourrir le débat et les réflexions pour atteindre cet objectif.

Dans ces conditions et considérant toujours le besoin impérieux de réinterroger la structuration de la compétence tourisme, il est proposé le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme intercommunal, aux mêmes conditions, pour une durée d'un an, et sur la base des mêmes objectifs que ceux fixés en 2020, à savoir réussir la saison touristique 2021 et réinterroger le modèle de structuration en vigueur.

Dans l'optique d'une nouvelle organisation à compter du 1^{er} janvier 2022, et au regard de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie touristique, il vous est proposé par ailleurs que l'adhésion à l'office de tourisme soit gratuite pour l'année 2021 et qu'ainsi un très grand nombre de socioprofessionnels y adhèrent pour réussir collectivement la saison touristique à venir et préparer ensemble l'avenir.

Cette décision se traduirait dans l'annexe financière précisant les ressources mises à disposition de l'Office de Tourisme par la communauté de communes, avec une subvention globale pour l'année 2021 de 619 721 € correspondant au montant de la subvention votée en 2020, augmenté de la perte des recettes liées aux adhésions des partenaires soit 4 000 € supplémentaires. Les autres termes de la convention et de son annexe resteraient inchangés.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la conclusion d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme intercommunal Verdon Tourisme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 autour d'objectifs principaux visant à réussir la saison touristique 2021 et à réinterroger le modèle de structuration en vigueur,
- **D'APPROUVER** la conclusion d'une annexe financière annuelle à la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'Office de Tourisme intercommunal Verdon Tourisme pour l'année 2021, sur la base d'une subvention totale de 619 721€, les autres termes en vigueur en 2020 restant inchangés,
- **DE SOLLICITER** l'Office de tourisme intercommunal pour une gratuité des adhésions de tous les socioprofessionnels au titre de l'année 2021,
- **DE TRADUIRE** ces engagements dans le budget primitif 2021 de la communauté de Communes
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à la majorité par 54 voix pour et
1 abstention (François FERAUD)

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 15 décembre 2020

Le Président,



Maurice LAUGIER